



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	54 000 000
Dépenses de 2017/18	53 977 800
Solde inutilisé de 2017/18	22 200
Crédit ouvert pour 2018/19	52 938 900
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^a	52 269 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19	669 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	51 410 700
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(125 400)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	51 285 300

^a Montant estimatif au 31 janvier 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 mars 2019. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, se trouvent dans son rapport correspondant ([A/73/755](#)). Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la Force sont examinées au paragraphe 4 du présent rapport.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution [71/300](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 54 000 000 dollars (montant net : 51 802 100 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 53 977 800 dollars (montant net : 51 544 400 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 100 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 22 200 dollars, résulte de l'effet conjugué des éléments suivants : a) une sous-utilisation des crédits au titre des militaires et du personnel de police (470 600 dollars, soit 2 %) et des dépenses opérationnelles (1 463 800 dollars, soit 8,7 %) ; b) un dépassement des crédits au titre du personnel civil (1 912 200 dollars, soit 14,6 %). Les écarts sont analysés en détail à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/615](#)).

3. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget que, pendant l'exercice considéré, des ressources d'un montant total de 1 912 000 dollars ont été réaffectées de la catégorie I (Militaires et personnel de police) (448 000 dollars) et de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (1 464 000 dollars) à la catégorie II (Personnel civil) pour couvrir les dépenses plus élevées que prévu au titre des salaires, imputables à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ([A/73/615](#), par. 26). On trouvera à la section IV du présent rapport, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (voir [A/73/738](#)), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Aux fins de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la Force, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II). Dans son rapport, le Comité a formulé des observations et des recommandations concernant l'exactitude des rapports mensuels d'analyse des effectifs militaires (*ibid.*, par. 246), la sous-délégation de pouvoirs en matière de gestion du matériel (*ibid.*, par. 328 et 329) et la composition du Comité local de contrôle du matériel (*ibid.*, par. 331). Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a formulé dans son précédent rapport des observations et des

recommandations concernant notamment la destruction des médicaments périmés (A/72/5 (Vol. II), chap. II, par. 451). À cet égard, le Comité a été informé qu'un nouveau contrat de gestion des déchets, portant sur la collecte et la destruction des médicaments périmés, avait été conclu et que le premier lot de déchets médicaux avait été collecté et détruit en février 2018.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019, les dépenses s'élevaient à 39 589 400 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 52 269 500 dollars, laissant un solde inutilisé de 669 400 dollars (soit 1,3 %).

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, les chiffres concernant le déploiement du personnel en tenue et du personnel civil de la Force s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	860	834	3
Police des Nations Unies	69	69	
Total (Militaires et personnel de police)	929	903	2,8
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	38	37	2,6
Administrateurs recrutés sur le plan national	4	4	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	115	114	0,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1	–	100
Total (Personnel civil)	158	155	1,9

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 27 février 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 687 191 000 dollars. Les paiements reçus à cette date s'élevaient à 663 191 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 24 000 000 dollars. Au 27 février, le solde de trésorerie de la Force était de 7 548 000 dollars, montant insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses (9 909 000 dollars) (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter de leurs obligations financières ponctuellement, intégralement et sans imposer de conditions, conformément à la Charte des Nations Unies (voir, par exemple, résolutions de l'Assemblée 71/303, par. 3, et 72/295, par. 3).**

8. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement afférentes aux contingents présentées jusqu'en octobre 2018 avaient été réglées. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en septembre 2018, le montant restant dû s'établissant

à 211 000 dollars au 31 décembre 2018. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2019, 288 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 726 000 dollars depuis la création de la Force, tandis que huit demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le mandat de la Force a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [186 \(1964\)](#). La dernière prorogation de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2019, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution [2453 \(2019\)](#) du 30 janvier 2019.

10. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la Force continuera de maintenir l'ordre public dans la zone tampon, où les activités civiles devraient continuer d'augmenter, et qu'elle devra redoubler d'efforts pour réduire et maîtriser les tensions ([A/73/738](#), par. 7). La Force continuera également de promouvoir la mise en œuvre de mesures de renforcement de la confiance pour favoriser la création de conditions propices à la reprise des pourparlers (*ibid.*, par. 8). Comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans sa résolution [2430 \(2018\)](#), la Force s'attachera à améliorer les contacts intercommunautaires grâce à sa nouvelle structure décentralisée ([A/73/738](#), par. 11) et à renforcer la participation des femmes à toutes les étapes du processus de paix (*ibid.*, par. 12 et 13). Comme au cours des exercices précédents, la Force continuera de s'efforcer à réduire son empreinte écologique (*ibid.*, par. 15). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui à la mission pour l'exercice 2019/20 sont décrites à la section I.B du rapport du Secrétaire général.

11. Dans sa résolution la plus récente consacrée à la Force, la résolution [2453 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a une nouvelle fois demandé à la Force d'appliquer intégralement, dans les limites des ressources existantes, les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique mené en novembre 2017 ([S/2017/1008](#)). Le Secrétaire général indique dans son rapport que son projet de budget pour 2019/20 tient compte de l'application des autres recommandations issues de l'examen stratégique, notamment le renforcement des capacités de liaison et de dialogue de la mission dans tous les secteurs et l'achèvement de la restructuration de la composante Appui ([A/73/738](#), par. 10 ; voir également par. 13 du présent rapport).

12. Comme il est indiqué au paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général, la Force continuera de coopérer avec d'autres missions de maintien de la paix dans la région. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Force dépend de l'appui de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en ce qui concerne sa participation à l'initiative régionale de prestation de services informatiques et de communication et, selon que de besoin, en ce qui concerne la fourniture de conseils sur le VIH/sida et les questions de déontologie et de discipline. La FINUL fournit ces services à titre gracieux, la Force ne prenant en charge que les coûts directs correspondants, tels que les frais de voyage. En outre, la Force bénéficie de l'appui du Bureau d'appui commun de Koweït, qui est doté d'un poste d'agent des services généraux chargé de traiter les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue de la Force.

Restructuration de la composante Appui

13. Comme il est recommandé dans l'examen stratégique de la Force (voir par. 11 du présent rapport), le Secrétaire général propose d'achever la restructuration de la composante Appui, notamment le redéploiement et la réaffectation d'un certain nombre de postes (A/73/738, par. 9 et 10 ; voir également par. 25 du présent rapport). Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, le Secrétaire général avait proposé de réorganiser la composante Appui de la Force dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions (A/72/735, par. 14). **Le Comité rappelle également que la composante Appui a donné lieu à de multiples restructurations dans les opérations de maintien de la paix ces dernières années. Il estime qu'à l'issue des restructurations en cours, il faudra prévoir une période de stabilisation et procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures.** Il formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

B. Ressources nécessaires

14. Le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 s'élève à 51 410 700 dollars (hors contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 437 400 dollars), en diminution de 1 528 200 dollars (2,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette baisse s'explique par l'effet conjugué de la réduction des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police (181 500 dollars, soit 0,8 %), du personnel civil (134 300 dollars, soit 0,9 %) et des dépenses opérationnelles (1 212 400 dollars, soit 7,8 %). On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/73/738) des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

15. Le Comité consultatif note que, conformément aux dispositions de l'accord sur le statut des forces, les contributions volontaires en nature budgétisées par le Gouvernement chypriote pour l'exercice 2019/20 s'élèvent à 437 400 dollars et que la valeur estimative des contributions en nature non budgétisées pour la même période s'établit à 892 500 dollars. **Le Comité se félicite que la Force continue de recevoir des contributions volontaires.**

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Contingents	860	860	–
Police des Nations Unies	69	69	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

16. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 est de 21 926 100 dollars, en baisse de 181 500 dollars (0,8 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette diminution tient principalement : a) à la réduction des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour les militaires et le personnel de police, qui s'explique essentiellement par le déploiement prévu d'un nombre inférieur d'officiers d'état-major et par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ; b) à la non-inscription de crédits au titre du fret pour le rapatriement du matériel appartenant aux contingents ; c) à la réduction des dépenses prévues au titre des voyages liés au déploiement, à la

relève et au rapatriement, imputable essentiellement au coût moins élevé que prévu des vols commerciaux affrétés pour la relève des contingents. Cette baisse serait en partie compensée par une augmentation des dépenses prévues pour le remboursement du personnel militaire, qui tient essentiellement au fait que le taux de remboursement approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/285 est plus élevé.

17. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2018/19</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	38	38	-
Administrateurs recrutés sur le plan national	4	6	2
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	115	115	-
Emplois de temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	1	2	1
Total	158	161	3

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

18. Le montant demandé au titre du personnel civil pour 2019/20 est de 15 231 000 dollars, en baisse de 134 300 dollars (0,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette diminution a pour origine principale : a) la réduction des crédits demandés au titre du personnel recruté sur le plan international, qui s'explique essentiellement par la baisse des traitements du personnel recruté sur le plan international depuis la révision du barème des traitements, en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de postes de 7 % (contre 10 % dans le budget approuvé pour 2018/19) et par le reclassement proposé de deux postes de P-3 à P-4 (voir par. 24 du présent rapport) ; b) l'accroissement des crédits prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui tient surtout à la proposition de créer un emploi de temporaire (voir par. 23 du présent rapport).

Taux de vacance et postes vacants

19. Le tableau ci-après, qui récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil, fait notamment apparaître : a) les taux moyens prévus et effectifs pour 2017/18 ; b) le taux budgétisé pour 2018/19, le taux moyen effectif pour la période de huit mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019, ainsi que le taux effectif au 28 février 2019 ; c) le taux appliqué aux prévisions budgétaires pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes proposés pour 2019/20 sont : supérieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national au 31 janvier 2019 ; et inférieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif pour les emplois de temporaire soumis à recrutement international au 31 janvier 2019.

Taux de vacance

(Pourcentage)

	2017/18		2018/19			2019/20
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif moyen du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019	Taux effectif au 31 janvier 2019	Taux proposé
Personnel recruté sur le plan international	6,0	5,4	10,0	5,6	–	7,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	50,0	25,0	7,1	–	16,7
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,0	1,7	2,0	1,5	0,9	2,0
Emplois de temporaire soumis à recrutement international	–	–	50,0	100,0	100,0	25,0

20. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 19 mars 2019, quatre postes au total étaient vacants, dont trois d'agent recruté sur le plan international [1 P-4, 2 (Service mobile)] et un d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Aucun de ces postes n'est vacant depuis plus de deux ans.

21. Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

22. En ce qui concerne le personnel civil, 161 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2019/20, dont 38 postes soumis à recrutement international, 121 postes d'agent recruté sur le plan national (6 postes d'administrateur et 115 postes d'agent des services généraux), et deux emplois de temporaire soumis à recrutement international et financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les propositions du Secrétaire général pour 2019/20 font apparaître, par rapport à 2018/19, une augmentation nette de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'un emploi de temporaire soumis à recrutement international. Le Secrétaire général propose également de reclasser deux postes de P-3 à P-4 (voir par. 24 du présent rapport) et de redéployer et de réaffecter 15 postes, principalement pour achever la restructuration de la composante Appui (voir par. 13 du présent rapport).

23. Dans son rapport, le Secrétaire général propose de créer deux postes et un emploi de temporaire, à savoir : deux postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe) recruté sur le plan national et un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). En ce qui concerne les deux postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe) dont la création est proposée, le Secrétaire général indique dans son rapport que ces postes permettront de renforcer l'exécution de la stratégie de renforcement de la confiance entre les communautés grâce à des activités de liaison, de concertation et de communication avec les responsables des communautés et de la société civile dans le secteur I, lequel, à la différence des autres secteurs, n'est pas appuyé par des administrateurs recrutés sur le plan national. La création de ces deux postes permettra de veiller à ce que des interlocuteurs turcophones et hellénophones

soient disponibles dans chaque secteur (A/73/738, par. 33 et 34). En ce qui concerne l'emploi de temporaire de spécialiste des ressources humaines (P-3) qu'il est proposé de créer, le Secrétaire général indique que ce poste permettra de remédier aux insuffisances, à l'insatisfaction des clients et aux lacunes constatées ces dernières années dans le domaine de la formation et du perfectionnement professionnels, du recrutement et de l'entrée en fonctions du personnel (ibid., par. 47). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cet emploi permettrait également de combler les lacunes relevées par les organes de contrôle en ce qui concerne la gestion et l'administration de l'appui aux services médicaux, en l'absence d'un médecin civil, et de promouvoir le bon respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion (voir par. 37 du présent rapport). **Le Comité recommande d'approuver la création des deux postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) et la création de l'emploi de temporaire de spécialiste des ressources humaines (P-3).**

24. En ce qui concerne le reclassement du poste de spécialiste des questions de genre (P-3), le Secrétaire général indique que cette proposition est fondée sur l'élargissement des attributions du titulaire du poste, lequel, en sus de l'intégration de la problématique femmes-hommes, doit désormais assurer la participation pleine et effective des femmes au processus de paix à Chypre (comme il est souligné dans la résolution 2430 (2018) du Conseil de sécurité), domaine de responsabilité qui n'était pas pleinement prévu au moment de la création du poste (voir A/73/738, par. 22 et 23). Le Comité consultatif rappelle toutefois que, lorsqu'il a été proposé de créer ce poste au cours de l'exercice 2017/18, le Secrétaire général avait déjà envisagé que le titulaire de ce poste serait notamment chargé de concevoir des outils propres à guider la Force dans sa façon d'aborder le rôle de la problématique femmes-hommes dans le processus politique, notamment en assurant la promotion de la participation des femmes au processus de recherche d'une solution durable à la situation de Chypre, en vue de garantir la réalisation des objectifs fixés par le Conseil dans la résolution 1325 (2000) et dans ses résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité (A/71/763, par. 20). En outre, dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2017/18, il est indiqué que la Force a organisé ou appuyé plus de 300 activités intercommunautaires officielles auxquelles ont participé des représentants des organisations de femmes de la société civile et 11 réunions visant à améliorer l'image qu'a le public de la place du genre dans la recherche d'un règlement politique durable (A/73/615, réalisation escomptée 1.1). **Le Comité n'est pas convaincu que les attributions attachées à ce poste ont été sensiblement élargies depuis sa création et recommande de ne pas approuver la proposition de reclasser le poste de spécialiste des questions de genre (P-3).**

25. Comme il est indiqué au paragraphe 13 du présent rapport, il est proposé de mener à bien la dernière phase de la restructuration de la composante Appui avec le transfert de l'ensemble de la Section des achats (1 P-4 et 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant administratif et 1 assistant aux réclamations) à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ainsi que d'un poste d'administrateur (P-3) au Bureau du Chef de l'appui à la mission (A/73/738, par. 24, 44 et 45, 50). En outre, il est proposé de réaffecter le poste de chef adjoint de l'appui à la mission (P-5) à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en tant que poste de chef de la Section (P-5), afin de veiller à ce que les fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement soient bien intégrées dans l'ensemble de la mission.

26. **Sous réserve des recommandations formulées au paragraphe 24 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne le personnel civil.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	15 466 000	14 253 600	(1 212 400)

27. Le montant demandé au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 est de 14 253 600 dollars, en baisse de 1 212 400 dollars (7,8 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Le Secrétaire général propose une réduction des crédits dans la plupart des catégories de dépenses, notamment les suivantes : installations et infrastructures (982 000 dollars, soit 13,4 %) ; opérations aériennes (210 600 dollars, soit 8,2 %) ; informatique et communications (75 300 dollars, soit 4,5 %) ; fournitures, services et matériel divers (28 900 dollars, soit 2,5 %) ; voyages (3 500 dollars, soit 1,3 %). Cette diminution serait en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés pour les transports terrestres (70 000 dollars, soit 3,2 %) ainsi que pour les consultants et services de consultants (17 900 dollars, soit 54,1 %).

Transports terrestres

28. Le montant demandé au titre des transports terrestres pour 2019/20 s'élève à 2 257 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 70 000 dollars (3,2 %), principalement imputable à la proposition d'acquérir un plus grand nombre de véhicules et à l'augmentation prévue du coût des réparations et de l'entretien, en partie compensée par une réduction des dépenses au titre de la location de véhicules.

29. Le Comité consultatif a été informé que la Force prévoyait d'acquérir 21 véhicules, dont deux minibus pour remplacer les véhicules ayant dépassé leur durée de vie économique utile et 19 véhicules dans le cadre de la troisième année du plan quinquennal approuvé visant à remplacer les véhicules de location par des véhicules appartenant à l'ONU. Le Comité note que les coefficients véhicules/effectifs de la Force étaient supérieurs aux ratios standard pour huit catégories de personnel international et militaire. **Le Comité compte que des efforts seront faits pour aligner le nombre de véhicules de la Force sur les ratios standard prescrits et qu'il sera rendu compte du résultat des mesures prises dans le prochain budget.**

30. En ce qui concerne le montant de 419 500 dollars prévu pour la réparation et l'entretien des véhicules, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que l'augmentation de 9,8 % par rapport au crédit ouvert pour 2018/19 tenait à l'ancienneté d'une partie importante du parc de la Force. **Compte tenu des acquisitions récentes et prévues de véhicules, le Comité n'est pas convaincu que l'augmentation des crédits demandés au titre de la réparation et de l'entretien soit pleinement justifiée.**

31. **Le Comité consultatif recommande que le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 soit maintenu et que, par conséquent, une réduction de 70 000 dollars soit appliquée aux ressources demandées au titre des transports terrestres.**

Consultants

32. Le montant des ressources demandées au titre des services de consultants s'élève à 51 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 17 900 dollars (54,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Le Secrétaire général indique dans son rapport que l'accroissement des crédits demandés s'explique principalement

par la proposition de recruter deux consultants supplémentaires pour appuyer les activités intercommunautaires ainsi que par celle de recourir à des consultants pour évaluer les installations de la Force sur le plan environnemental conformément au plan environnemental de la mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les consultants en question aideraient à mettre en œuvre des mesures de renforcement de la confiance pour la société civile, les femmes et les jeunes, à renforcer les contacts intercommunautaires et à accroître la participation de la société civile au processus de paix grâce aux médias communautaires. Le Comité estime que ces activités devraient être exécutées par le personnel de la Force, en particulier dans le contexte du renforcement de ses capacités de liaison et de dialogue recommandé à l'issue de l'examen stratégique, ainsi que de l'élargissement proposé de la composante Affaires civiles pour la période 2019/20 (voir par. 11 et 23 du présent rapport). **Le Comité recommande qu'une réduction de 50 % soit appliquée aux crédits supplémentaires demandés au titre des consultants.**

Formation

33. Les ressources demandées au titre de la formation pour 2019/20 s'élèvent à 110 600 dollars (dont 78 200 dollars au titre des voyages et 32 400 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers), ce qui représente une augmentation de 15 200 dollars (15,9 %) par rapport au crédit de 95 400 dollars ouvert pour 2018/19 (A/73/738, par. 56). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'accroissement des crédits demandés s'expliquait par l'augmentation du nombre de stages de formation et par la participation accrue nécessaire pour faciliter les besoins opérationnels. Le Comité n'est pas convaincu que l'augmentation des ressources nécessaires soit pleinement justifiée, étant donné le caractère relativement statique des activités de la Force. **Le Comité recommande donc de maintenir le montant des ressources approuvées pour 2018/19 et de réduire de 15 200 dollars le montant des crédits demandés au titre de la formation.**

34. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 31, 32 et 33 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les dépenses opérationnelles.**

4. Questions diverses

Équilibre entre les sexes

35. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui fait apparaître la répartition en pourcentage du personnel de la Force par sexe. **Le Comité félicite la Force d'avoir atteint la parité entre les sexes au sein du personnel recruté sur le plan international et l'encourage à redoubler d'efforts pour parvenir au même équilibre parmi le personnel recruté sur le plan national.**

Répartition du personnel civil par sexe au 30 juin 2018

Catégories/Niveau	Femmes (pourcentage)	Hommes (pourcentage)
Personnel recruté sur le plan international		
P-5 et au-dessus	50	50
P-1 à P-4	50	50
Service mobile	50	50

Catégories/Niveau	Femmes (pourcentage)	Hommes (pourcentage)
Administrateurs recrutés sur le plan national	100	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	38	62

Initiatives dans le domaine de l'environnement

36. Conformément à l'engagement pris par la Force de réduire son empreinte écologique, le projet de budget prévoit des crédits destinés à poursuivre les investissements en cours dans des projets d'énergie propre et renouvelable, tels que la construction de centrales photovoltaïques, l'installation de projecteurs de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire et le remplacement des anciens systèmes de production d'énergie par des groupes électrogènes hybrides alimentés au diesel (A/73/738, par. 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût de l'approvisionnement et de l'installation des projets photovoltaïques de la Force, d'un montant total de 1,7 million de dollars, avait été réparti sur quatre exercices budgétaires (2016/17 à 2019/20) et devrait permettre de dégager environ 200 000 dollars d'économies par an après achèvement des projets et raccordement au réseau national. Parmi les autres initiatives menées dans le domaine de l'environnement, la Force poursuivra l'examen de son parc de véhicules légers de transport de passagers dans l'optique d'en remplacer certains par des modèles plus économes en carburant (ibid., par. 15). **Le Comité se félicite des initiatives prises par la Force dans le domaine de l'environnement et l'encourage à réaliser de nouveaux gains d'efficacité énergétique.**

Voyages

37. Le montant des dépenses prévues pour 2018/19 au titre des voyages liés à la mission s'élève à 256 300 dollars, ce qui représente une diminution de 3 500 dollars (1,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux d'application par la Force des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion s'est établi à 41,5 % pour 2018/19 (contre 28,6 % pour 2017/18). **Tout en prenant acte des progrès réalisés par la Force, le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir également A/73/779, par. 16).**

Services de détection des mines et de déminage

38. Un montant de 320 100 dollars est demandé pour financer les services fournis par le Service de la lutte antimines dans le cadre d'un accord conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/73/738, par. 60). Les activités prévues sont notamment les suivantes : a) la réalisation de constats préalables et la planification de la lutte antimines afin de faciliter la poursuite du déminage dans les zones désignées ; b) la réalisation de repérages non techniques sur les sites prioritaires, y compris les sites sensibles du patrimoine culturel dans la zone tampon ; c) l'apport de compétences spécialisées et de conseils sur les questions relatives aux dangers liés aux explosifs et à la gestion des munitions ; d) la fourniture au Comité des personnes disparues à Chypre de conseils techniques quant aux engins explosifs sur les lieux de sépulture ; e) la sensibilisation du personnel de la Force aux dangers liés aux mines et aux restes explosifs de guerre. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la nécessité pour la Force de

conserver ses compétences et ses capacités techniques dans le domaine des services de détection des mines et de déminage a été mise en évidence dans l'examen stratégique de la Force.

V. Conclusion

39. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/73/615](#)). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 22 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que les autres recettes et ajustements totalisant 623 700 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018, soient portés au crédit des États Membres.**

40. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont énoncées à la section IV du projet de budget ([A/73/738](#)). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 125 400 dollars et ramenés de 51 410 700 dollars à 51 285 300 dollars. Par conséquent, il recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 51 285 300 dollars au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, dont un montant de 22 744 000 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote (16 244 000 dollars) et le Gouvernement grec (6 500 000 dollars).**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/615](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/738](#))
- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [[A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II]
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/750](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des

commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))

- Rapport du Comité consultatif sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/789/Add.3](#))
- Résolutions [71/300](#) et [72/292](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolutions [2398 \(2018\)](#) et [2453 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité